

un autre extrait du discours du Dr Campbell indiquant la discrimination que l'on pratique à l'encontre de la vie à la ferme. Voici ce qu'il dit:

Nous qui nous consacrons à l'éducation, nous sommes en état de juger de l'attrait de la vie à la campagne, comparée à la vie des villes, par l'état de choses que nous observons dans les foyers et dans les écoles. Dans l'accomplissement de mes fonctions, j'ai été amené récemment à voir de plus près les foyers et les écoles dans le Sud, dans le Dakota et dans la ville de Détroit. J'ai vu des mères de race blanche et des enfants travaillant nu-pieds dans des champs de coton, à côté des hommes, cherchant à récolter assez de coton pour leur permettre de vivre durant l'année. J'ai vu une école fréquentée par des enfants de race blanche et ne fonctionnant que durant deux mois de l'année, installée dans une mesure n'ayant que deux fenêtres. L'instituteur n'avait d'autre expérience pédagogique que celle des écoles de la campagne. Dans la troisième classe se trouvaient des enfants de seize ans. Ils n'avaient pas fréquenté l'école plus longtemps que les enfants de huit ans dans les villes.

Voici encore un passage de ce discours:

En réponse à mes questions sur la situation à Détroit, on m'a répondu ceci: "Nos grandes industries organisées réalisent assez de profits pour nous permettre de maintenir des écoles comme celles-ci pour nos enfants." A Détroit, dans trois pâtés de maisons où loge une population ouvrière, j'ai vu plus de belles habitations modernes que je n'en ai vu en voyageant huit cents milles au milieu des maisons de ferme dans tout l'état du Dakota-Sud. Le souvenir de ces femmes nu-pieds dans les champs de coton me poursuit encore.

Aujourd'hui, grâce à la coopération, nous nous efforçons d'améliorer les conditions peu satisfaisantes que nous trouvons sur les fermes canadiennes. L'autre jour, l'honorable député de Frontenac-Addington (M. Edwards) a cité un renseignement qu'il avait reçu du fonctionnement d'une de nos compagnie coopératives et il l'accusa d'exploiter l'agriculteur, prétendant qu'elle lui réclamait \$38.30 pour une certaine machine agricole, quand le droit était de \$22.80. Je suis fort aise, monsieur l'Orateur, d'avoir l'occasion de corriger la fausse impression que l'honorable député a répandue dans la Chambre. Voici ce qui en est. Pour faire voir dans quelle situation désavantageuse se trouvent ceux qui s'adonnent à cette industrie fondamentale de notre pays, je tiens à déclarer qu'en vertu des règlements de nos syndicats de distribution, une compagnie coopérative n'est considérée que comme un simple consommateur. Cette règle est reconnue aujourd'hui dans la mise en pratique de notre tarif des douanes. En vertu de cette règle, une compagnie coopérative est obligée d'aller à l'étranger et d'acheter ce qu'il lui faut, mais aussitôt intervient le syndicat canadien, et, parce que la compagnie coopérative s'est passée du marchand en gros, du commissionnaire, du détaillant et du manufacturier, il demande, en vertu de la loi contre le dumping, qu'on impose une amende

[M. Evans.]

équivalant aux bénéfices de tous ces intermédiaires. Je le répète, nos compagnies coopératives sont considérées comme de simples consommateurs, peu importe leur volume d'affaires ou ce qu'elles distribuent. Est-ce juste? Y a-t-il là, monsieur l'Orateur, un tant soit peu de "british fair play"? Je prierais respectueusement la Chambre de bien songer à ce désavantage avant d'adopter aucune autre mesure législative à ce sujet. Est-ce agir équitablement à l'égard des ouvriers et des femmes de ce pays et de ceux qui s'occupent de cette industrie fondamentale?

Monsieur l'Orateur, je crois le temps venu d'insister de plus en plus sur la différence qui existe entre la vie à la ferme et la vie en ville, et sur l'état d'esclavage auquel nos hommes, nos femmes et nos enfants sont assujettis pour arriver à éviter la misère. Je crois que le patriotisme commande aux Canadiens occupant des postes comme celui du docteur Macey Campbell aux Etats-Unis, de faire connaître l'inégalité de traitement dont est l'objet la campagne, si nous ne voulons pas voir se produire chez nous le malheureux état de choses qu'il a décrit comme existant dans quelques-uns des plus beaux états de l'union américaine. La situation qu'il a mise sous nos yeux, monsieur l'Orateur, est la conséquence du régime sur lequel on nous demande d'asseoir notre politique douanière, la protection prônée par les honorables députés, qui sont disposés à laisser les travailleurs de notre industrie fondamentale dans un état d'infériorité comme celui dont le docteur Campbell a été le témoin, pourvu qu'eux-mêmes puissent s'enrichir aux dépens de leurs malheureux compatriotes canadiens.

L'hon. J. W. EDWARDS (Frontenac-Addington): Monsieur l'Orateur, député d'une circonscription où l'on s'occupe de culture mixte et beaucoup d'industrie laitière, je désire donner mon appui à l'amendement proposé avec un talent remarquable et un grand souci des détails par l'honorable député d'Oxford-Sud (M. Sutherland). Nul plus que lui ne fut un champion plus sincère et plus autorisé des cultivateurs canadiens en cette Chambre au cours des vingt dernières années.

Cet appui, je l'accorde à l'amendement de l'honorable député d'Oxford-Sud pour les motifs exprimés dans la teneur même de cet amendement: c'est que le discours du trône n'indique aucun remède pour parer à l'injustice que les agriculteurs de ce pays ont à subir de ce temps-ci et depuis nombre d'années. Cet appui, je l'accorde encore pour manifester ma défiance à un Gouvernement, dans lequel 60 p. 100 de la population a affirmé